

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2.05 /2022
Séance du 28 juin 2022
Régulièrement convoquée le 17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, Mme Anne BELLE, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, Annick BONNET (suppléante de M. Hervé ANDEOL), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (jusqu'à la délibération 5.01 inclus), M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien DUVOID, Mme Christel FALCONE, Mme Marie-Josée GAUBERT (suppléante de M. Allain DORLHIAC), Mme Cécile GILLET, Mme Corinne HERAUDEAU, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Cyril MANIN (à partir de la délibération 2.16), Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Françoise CAPMAL (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), M. Julien DECORTE (pouvoir à Mme Émeline MEHUKAJ), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. Fermin CARRERA), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Éric PHELIPPEAU), M. Jacky GOUTIN (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Jean-Michel GUALLAR (pouvoir à Mme Fabienne MENOVAR), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Jacques ROCCI), M. Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Mme Anne BELLE), Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Sandrine MOURIER (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à V. ARNAVON), M. Dorian PLUMEL (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU).

EXCUSÉS : Mme Josiane DUMAS.

ABSENTS : Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (à partir de la délibération 5.02), M. Cyril MANIN (jusqu'à la délibération 2.15 inclus), M. Norbert GRAVES, Mme Danièle JALAT, Mme Sandrine MAGNETTE, Mme Maryline ROISSAC, Mme Demet YEDILI.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

2.05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, 1^{ère} Vice-présidente, M. Daniel BUONOMO expose à l'assemblée :

Le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif retrace l'exécution du budget 2021 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 097 976,99 €	3 505 069,08 €	1 407 092,09 €
	Section d'investissement	3 144 126,34 €	2 415 903,19 €	- 728 223,15 €
	Résultat de l'exercice	5 242 103,33 €	5 920 972,27 €	678 868,94 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)		1 101 149,42 €	1 101 149,42 €
	Section d'investissement (001)		337 050,53 €	337 050,53 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + reports N-1	Section de fonctionnement	2 097 976,99 €	4 606 218,50 €	2 508 241,51 €
	Section d'investissement	3 144 126,34 €	2 752 953,72 €	- 391 172,62 €
	Résultat de clôture	5 242 103,33 €	7 359 172,22 €	2 117 068,89 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	1 007 559,61 €	1 127,65 €	- 1 006 431,96 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	2 097 976,99 €	4 606 218,50 €	2 508 241,51 €
	Section d'investissement	4 151 685,95 €	2 754 081,37 €	- 1 397 604,58 €
	Résultat net des restes à réaliser	6 249 662,94 €	7 360 299,87 €	1 110 636,93 €

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 2 117 068.89€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 2 508 241.51€ de la section de fonctionnement ;
- un besoin de financement de 391 172.62€ de la section d'investissement.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2021, le résultat cumulé ressort à 1 110 636.93€.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président, M. Julien CORNILLET, quitte la séance et le Conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2021 – Budget annexe de l'assainissement collectif de Montélimar-Agglomération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.5211-1 et L.5211-9,

Vu la note explicative de synthèse du compte administratif annexée à la présente,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE CONSTATER les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 026-200040459-20220628-2022_08_28_205-BF

deux (2) mois à compter de sa transmission au
département et de sa publication

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé le Président et le Secrétaire de séance,
Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait à la Communauté d'Agglomération le 04 juillet 2022.

La Présidente de séance
lors du vote du CA 2021

Valérie ARNAVON